

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-222

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2020-222

Stationnement vélo - Lancement du dispositif - Contrat de prêt - tarifs - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le stationnement vélo est un maillon essentiel de la chaîne de déplacement à vélo et constitue ainsi l'un des principaux enjeux de la politique cyclable métropolitaine définie dans le 1er puis le 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 approuvé le 2 décembre 2016.

Si la Métropole a largement développé son offre en arceaux-vélos ces dernières années (+1 500 arceaux/an) et qu'elle dispose d'une offre de stationnement vélo importante aux abords de certains arrêts de transport en commun, l'offre en stationnements vélos fermés/sécurisés notamment dans les secteurs résidentiels (quartiers denses d'échoppes...) et dans les secteurs d'emploi (secteurs Aéroparc, Bersol...), est encore trop peu développée.

La présente délibération propose ainsi 3 nouvelles offres de stationnement avec pour chacune un projet de contrat d'abonnement et de règlements ci-annexés.

Ces offres seront gérées par Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de la Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA), service métropolitain externalisé par marché n°2020-E0028M en date du 26 février 2020 et seront déployées sur les communes ayant souhaité expérimenter de nouvelles solutions de stationnement dans leurs contrats de codéveloppement 2018-2020. Elles pourront naturellement être déployées dans d'autres communes par la suite, dans le cadre de la prochaine génération de contrats de codéveloppement notamment.

1 – Les « Véloboxs »

Ces mobiliers répondront aux besoins d'habitants de secteurs résidentiels denses de la commune-centre et de la première couronne. L'offre consistera en des modules de stationnement sécurisé de 5 places attribuées nominativement grâce à un abonnement unique ; il s'agira d'une offre individuelle. Le volume d'un vélobox étant un peu moindre que celui d'une voiture, le principe est de les installer en remplacement d'une place de stationnement automobile (*1 voiture = 5 vélos*).

Chacune des 5 places de chaque Vélobox sera numérotée et attribuée à un unique abonné à qui sera confiée une clé non-reproductible pour accéder au *box* (*partagé avec 4 autres personnes donc*). Il vous est ainsi proposé de :

- Fixer le coût de l'abonnement à 30€ TTC/an (49€ à Grenoble, 50€ à Lille et 75€ à Paris) ;
- Limiter la possibilité de s'abonner à un vélobox aux seuls habitants du quartier concerné et dans un rayon de 250 mètres ;
- N'autoriser que 2 abonnements par foyer à un même vélobox afin de ne pas privatiser l'équipement à une seule famille par exemple ;
- Facturer à l'utilisateur qui aurait perdu ou n'aurait pas restitué sa clé, le coût de pose d'une nouvelle serrure et d'un nouveau jeu de clés, soit 397,20€. Il s'agit de reproduire ici les conditions du prêt de vélo métropolitain en cas de non-restitution de l'objet.

2 – Les « Abris-vélos »

Ces mobiliers répondront davantage aux besoins de stationnement vélo sécurisé en deuxième couronne, en particulier dans les zones d'emploi extra-rocade (*secteur Aéroport, Bersol...*). L'offre consistera en des parcs à vélo collectifs fermés accessibles grâce à un abonnement global.

Ils seront accessibles par un badge confié à chaque abonné, sans garantie de place disponible. Il vous est proposé de :

- Fixer le coût de l'abonnement à 2€ TTC/mois ou 22€ TTC/an, en se basant sur les prix pratiqués dans d'autres métropoles avec des services similaires ;
- Autoriser à tout abonné au service l'accès à tous les abris vélo ainsi déployés ;
- Ouvrir la possibilité de s'abonner aux abris vélos aux seuls résidents de la Métropole, ou résidents hors-Métropole travaillant dans la métropole dont l'entreprise aurait signé ou réalisé une démarche de plan de mobilité.

3 – Les « Bicycletteries »

Les Bicycletteries sont des garages à vélo aménagés par InCité en rez-de-chaussée d'immeubles anciens dans l'hypercentre de Bordeaux afin d'offrir une solution de stationnement vélo sécurisé aux habitants du quartier souvent dépourvus.

Une bicycletterie de 48 places existe déjà depuis 2009 rue Bouquière à Bordeaux, gérée par Metpark par convention en date du 15 février 2019. Celle-ci fera donc l'objet d'une résiliation en vue de son affectation à la MAMMA. Deux autres bicycletteries sont prévues en 2021, rue de la Rousselle et rue Leupold. La convention de requalification du centre historique prévoit que Bordeaux Métropole se porte acquéreuse des 2 autres espaces pour les gérer via la MAMMA.

Chaque emplacement vélo des bicycletteries sera numéroté et attribué à un unique abonné à qui sera confié un badge d'accès à cette seule bicycletterie. Il vous est ainsi proposé de :

- Fixer le coût de l'abonnement à 30€ TTC/an. Le tarif fixé par MetPark qui exploite la bicycletterie existante de la rue Bouquière, est de 2,50€ TTC/mois soit 30€ TTC/an. Nous vous proposons donc de maintenir ce tarif annuel ;
- Limiter la possibilité de louer un emplacement d'une bicycletterie aux seuls habitants du quartier dans un rayon de 250m ;
- N'autoriser que 2 abonnements par foyer à la même bicycletterie (*même règle que pour les véloboxs*).

Dès le 1er octobre, la bicycletterie de la rue Bouquière pourra ainsi être gérée par la MAMMA selon les modalités proposées ci-dessus. Et les premiers véloboxs et abris-vélos seront déployés et mis en service d'ici la fin de l'année 2020, avant d'être déployés plus largement dans les prochaines années.

Ces offres de stationnement vélo cohabiteront avec les offres gérées par Transports Bordeaux Métropole

(TBM) jusqu'à la fin de l'actuelle Délégation de services publics (DSP) Transport (décembre 2022). La future DSP pourra le cas échéant prévoir un regroupement de ces offres ; l'objectif est ainsi de rendre les services vélo lisibles et cohérents pour les usagers (notamment sur la question des tarifs et des moyens d'accès) en vue, à terme, de les unifier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code des transports, et notamment son article L1231-1,

VU la délibération n°2016-722 du Conseil métropolitain du 2 décembre 2016 adoptant le 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020,

VU la convention en date du 15 février 2019 par laquelle Bordeaux Métropole a confié la bicycletterie sise 49 rue Bouquière à Bordeaux à la régie métropolitaine Metpark,

VU le marché n°2020-E0028M en date du 26 février 2020 relatif à la mise en œuvre de services proposés par la Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives (MAMMA) sur le territoire de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le développement du stationnement vélo est un élément essentiel de la politique métropolitaine en faveur de l'usage du vélo et concourt ainsi au développement des modes alternatifs à la voiture et à l'amélioration du cadre de vie,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les 3 nouvelles offres de stationnement vélo (véloboxs, abris-vélos et bicycletteries), ainsi que leurs tarifs propres et les 3 règlements d'usage qui seront annexés à chaque contrat conclu avec l'utilisateur.

Article 2 : d'adopter les modèles de contrats d'abonnements aux stationnements vélo annexés.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---